



SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



Notre région, notre économie : **choisir, tracer, s'engager**



Saguenay-Lac-Saint-Jean

Cahier de participation

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Cahier de participation

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
Télécopieur : 418 643-7385
<http://www.mamot.gouv.qc.ca/>

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN : 978-2-550-73345-4 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-73346-1 (électronique)

© Gouvernement du Québec, 2015

MOT DU PREMIER MINISTRE ET RESPONSABLE DE LA RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

LES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX : ACTEURS DE PREMIER PLAN DE LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC



Fort de ses nombreux créneaux d'excellence, comme l'agriculture, le tourisme, la forêt et l'aluminium, le Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose aujourd'hui de nombreux leviers qui font de cette région un pôle industriel d'importance au Québec. Depuis toujours, le sens de l'innovation et la créativité des gens d'affaires d'ici ont été un gage de succès et je sais que ces derniers sauront également tirer profit des différents potentiels d'avenir que recèle la région. C'est donc en concertation avec eux que j'entends faire en sorte que notre région bénéficie des retombées positives du Plan économique du Québec, avec, notamment le Plan Nord et la première stratégie maritime.

Il va sans dire que ce sommet nous permettra de poursuivre notre démarche de réflexion et d'établir un constat commun sur les défis de développement et de diversification de notre économie régionale. C'est ainsi que nous pourrons mieux coordonner toutes les actions déployées.

Cette seconde étape s'inscrit parfaitement dans la vision du développement du territoire de notre gouvernement, dans laquelle les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) sont les acteurs de premier plan de la prospérité économique du Québec. Cette vision illustre également notre volonté de revoir en profondeur les façons de faire et de mieux les adapter aux besoins actuels. C'est en ce sens que nous avons choisi de faire confiance aux élus municipaux et de leur donner toute la latitude nécessaire pour créer leur idéal de concertation adapté aux spécificités de la région.

Ce nouveau modèle de gouvernance locale et régionale ne fera pas que donner plus de pouvoir aux élus locaux et régionaux, mais nous permettra aussi de réduire les structures gouvernementales et ainsi de concentrer tous nos efforts dans les services offerts à la population. Il va de soi que nous continuerons à les accompagner ceux-ci dans la réalisation des priorités qu'ils auront eux-mêmes établies.

Les régions sont et resteront une priorité pour notre gouvernement, et je crois fermement que c'est en partageant nos idées que nous pourrons, ensemble, continuer notre marche vers une nouvelle gouvernance régionale de proximité; une gouvernance fondée sur le respect, on l'imputabilité et la reconnaissance des élus.

Je vous souhaite la bienvenue au Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean !

Philippe Couillard

Premier ministre et responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

MOT DU DÉPUTÉ DE DUBUC ET ADJOINT PARLEMENTAIRE DU PREMIER MINISTRE POUR LA RÉGION DU SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN



Ce que nous faisons, aujourd'hui, est d'une importance fondamentale pour l'essor de notre grande région et je suis très heureux et impatient de reprendre les échanges dans le cadre de ce Sommet économique régional.

Je crois fermement que vous êtes des acteurs indispensables pour déterminer ce qui convient le mieux aux besoins et à la réalité de votre territoire et je trouve extrêmement stimulant de mettre ainsi nos efforts en commun afin de tracer les voies d'une prospérité renouvelée.

Au terme de ce sommet, je souhaite que nous puissions mieux coordonner nos actions et ainsi orchestrer ensemble le développement économique futur de la région. Une chose est certaine, tous ici présents, nous partageons le même but, soit d'offrir l'avenir le plus florissant possible pour la population

de la région, en particulier pour les jeunes à qui nous désirons offrir les meilleures conditions possibles pour s'établir et prospérer au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce qui m'anime c'est que ce sommet est réalisé par des gens de la région, pour la région. Nous avons de nombreux atouts entre les mains, à nous de les jouer.

Je vous souhaite la bienvenue et un bon Sommet, à tous et à toutes !

Serge Simard
Député de Dubuc

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. LES OBJECTIFS	1
3. LA DÉMARCHE – LES GRANDES ÉTAPES	1
4. LE PROGRAMME	3
5. LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES	5
6. LES SUJETS DE DELIBERATIONS	7
6.1 Consolider et accroître les secteurs structurants	7
6.1.1 Agriculture et agroalimentaire	7
6.1.2 Tourisme	8
6.1.3 Forêt	10
6.1.4 Aluminium	11
6.2 Développer de nouveaux piliers	12
6.2.1 Mines et métaux	13
6.2.2 Numérique	14
6.3 Renforcer les conditions de succès	15
6.3.1 Transport	16
6.3.2 Entrepreneuriat	17
6.3.3 Collaboration avec les Premières Nations	18
7. LE DÉROULEMENT	21
7.1 L'animation	21
7.2 Les règles de fonctionnement	21
7.3 La gestion du temps de parole	22
8. LA LOGISTIQUE	25
8.1 L'inscription au Sommet	25
8.2 L'enregistrement	25
8.3 L'hébergement	25
8.4 Les repas	25
8.5 Écoresponsabilité	25
9. LES MÉDIAS	27
9.1 La salle réservée aux médias	27
9.2 La circulation des journalistes et de l'information	27



1. INTRODUCTION

Le présent cahier sert d'outil de travail pour les participants et participantes au Sommet économique régional. Il précise les objectifs et le déroulement du Sommet ainsi que les sujets inscrits au programme.

Le *Cahier de participation* permet aux personnes invitées à siéger à la table de discussions de préparer leurs interventions.

2. LES OBJECTIFS

Le Sommet économique régional poursuit plusieurs objectifs :

- Établir un constat commun sur les défis de développement et de diversification de l'économie régionale et sur ses atouts ;
- Définir des champs d'intervention stratégiques visant à assurer la prospérité de la région, pour les dix prochaines années ;
- Mettre en synergie les acteurs régionaux.

3. LA DÉMARCHE – LES GRANDES ÉTAPES

Le premier ministre et responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, M. Philippe Couillard, a confié l'organisation du Sommet à la Conférence administrative régionale, en collaboration avec le député de Dubuc et adjoint parlementaire du premier ministre pour la région, M. Serge Simard.

Le Sommet économique régional s'appuie sur la réalisation d'une vaste consultation publique réunissant les acteurs économiques régionaux et portant sur les thèmes suivants :

- Renforcer les conditions de succès ;
- Consolider et accroître les secteurs structurants ;
- Développer de nouveaux piliers.

Afin de permettre à un maximum d'acteurs économiques de contribuer à la réflexion, plusieurs moyens ont été déployés :

- Dépôt de mémoires ;
- Six soirées de consultation territoriale, à l'initiative des MRC et de la Ville de Saguenay ;
- Rencontres de consultation sectorielle, à l'initiative du milieu.

Un rapport de consultation a été produit afin de résumer l'ensemble des idées exprimées lors de la consultation publique. Les atouts, leviers, propositions et défis présentés dans le présent cahier en sont directement issus.



4. LE PROGRAMME

	7:30	ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS
	8:30	OUVERTURE DU SOMMET
	8:45	MOTS DE BIENVENUE
CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LES SECTEURS STRUCTURANTS		
BLOC 1	8:55	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE : Sommes-nous d'accord pour mettre en place une stratégie régionale de positionnement misant sur la spécificité nordique de nos produits ? TOURISME : Sommes-nous d'accord pour appuyer les principaux acteurs touristiques régionaux afin de concerter davantage les efforts de structuration et de mise en marché de la région ?
	9:55	PAUSE
BLOC 2	10:10	FORÊT : Sommes-nous d'accord pour appuyer la démarche initiée par des intervenants de l'industrie concernant la création d'un fonds d'investissement qui visant à soutenir les projets innovants en 2 ^e et en 3 ^e transformation ?
	11:45	FIN DES BLOCS 1 ET 2 – PROCÉDURES DE DÎNER ET DE REPRISE DES TRAVAUX
	12:00	DÎNER
	13:00	RÉOUVERTURE
BLOC 3	13:05	ALUMINIUM : Sommes-nous d'accord pour mandater la Société de la Vallée de l'aluminium, en tant qu'organisme hôte du créneau de Transformation de l'aluminium, afin de poursuivre la mise en place de conditions favorables aux projets de transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers ?
	14:35	PAUSE
DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS		
BLOC 4	14:45	MINES ET MÉTAUX : Sommes-nous d'accord pour mettre en place un groupe de travail sur l'optimisation des retombées de l'exploitation minière ? NUMÉRIQUE : Sommes-nous d'accord pour mettre en place un groupe de travail piloté par les chambres de commerce en collaboration avec les établissements d'enseignement pour accompagner les entreprises dans l'appropriation des technologies numériques ?
	15:45	PAUSE
RENFORCER LES CONDITIONS DE SUCCÈS		
BLOC 5	16:00	TRANSPORT : Sommes-nous d'accord pour former une table de concertation sur la logistique, l'intermodalité et l'accessibilité du réseau de transport ferroviaire des marchandises ? ENTREPRENEURIAT : Sommes-nous d'accord qu'il est nécessaire de se doter de priorités régionales pour stimuler l'entrepreneuriat ? COLLABORATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS : Sommes-nous favorables à la mise en place de mesures de développement socioéconomique visant à appuyer les projets de partenariats entre les Innus et les autres acteurs régionaux ?
	17:30	CONCLUSION DE LA JOURNÉE



5. LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

En raison du fort intérêt suscité par l'exercice, la participation au Sommet s'effectue sur invitation seulement. Les organisations présentes au Sommet proviennent de différents secteurs d'activité et paliers gouvernementaux. Un effort a été consacré afin de maximiser la représentativité des différents milieux à chacune des tables.

Le premier ministre et responsable de la région, l'adjoint parlementaire du premier ministre pour la région, plusieurs membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale, les élus de la région ainsi que de nombreux leaders du milieu d'affaires régional, d'entreprises, d'organisations syndicales, d'organismes et d'institutions sont au nombre des participants invités au Sommet économique régional.



6. LES SUJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Plus de 400 propositions ont été entendues lors de la période de consultation précédant le Sommet. Il est évidemment impossible de traiter l'ensemble de ces sujets dans le cadre du présent exercice.

Afin de progresser plus rondement dans les discussions, seuls certains champs d'intervention seront abordés de façon plus approfondie, dans l'exercice du Sommet, en fonction des critères suivants : ils requièrent une vision régionale, reposent sur un engagement des acteurs régionaux et s'inscrivent dans un horizon de dix ans.

Ainsi, les éléments qui auront obtenu un large consensus de la part du milieu composeront la vision régionale des priorités de développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les fiches thématiques qui suivent offrent un survol des points saillants tirés de la consultation qui alimenteront les discussions lors du Sommet. Ces points sont abordés plus en détail dans le Rapport de consultation accessible en ligne. Les pages présentent brièvement des constats sur les atouts et leviers de la région ainsi que sur ses principaux défis de développement économique. Enfin, une question générale permet d'explorer une priorité de développement de façon plus approfondie, dans chacune des thématiques abordées.

6.1 CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LES SECTEURS STRUCTURANTS

L'agriculture et l'agroalimentaire, le tourisme, l'industrie forestière ainsi que la production d'aluminium constituent les principaux secteurs économiques de la région, et ce, depuis plusieurs décennies. Les entreprises de ces secteurs ont su s'adapter aux changements de tendance de marché ainsi qu'à l'évolution du contexte social et environnemental. Ces secteurs présentent, encore aujourd'hui, un potentiel majeur et structurant pour l'économie régionale.

6.1.1 AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont des moteurs économiques structurants pour la région. La santé de ce secteur d'activité est déterminante pour l'occupation dynamique et la vitalité de plusieurs villes et villages.

Constats sur les atouts et leviers

- Des organismes de soutien à l'innovation et des centres de formation sont bien implantés dans la région.
- Le leadership de la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean mobilise les entreprises de l'industrie.
- La présence du créneau d'excellence AgroBoréal représente une occasion pour positionner la région comme un chef de file reconnu en approvisionnement, en valorisation et en commercialisation de ressources boréales.
- Des actions sont amorcées pour positionner les produits de la région, autour de la spécificité boréale ou d'un label régional.

- L'industrie du bleuets est une filière emblématique de la région. La transformation du bleuets offre un potentiel de nouvelles activités économiques.
- L'agriculture biologique représente une possibilité intéressante pour accéder à de nouveaux marchés.
- Le Fonds de recherche en agriculture nordique (FRAN-02) et la mise en place de groupes d'innovation contribuent à augmenter la compétitivité des entreprises tout en appuyant l'essor de nouvelles perspectives de développement.

Défis de développement

- La diversification des productions et la transformation des produits agroalimentaires dans la région afin d'établir de nouveaux marchés et de nouveaux créneaux.
- Le soutien à l'innovation, à la recherche et au développement.
- Le soutien aux efforts de commercialisation des produits de la région.

Question

Au regard des atouts, leviers et défis énoncés précédemment, les acteurs régionaux sont invités à réfléchir à la question suivante :

- Sommes-nous d'accord pour mettre en place une stratégie régionale de positionnement misant sur la spécificité nordique de nos produits?

6.1.2 TOURISME

Le tourisme de nature et d'aventure, les parcs nationaux, le tourisme hivernal (dont la motoneige), les croisières internationales, le zoo et certains attraits culturels sont des éléments phares de l'offre touristique régionale. Les atouts et leviers de développement de la région en matière touristique sont nombreux.

Constats sur les atouts et leviers

- Le ministère du Tourisme confie aux associations touristiques régionales des mandats en matière de promotion et de mise en marché, de développement de l'offre, d'accueil, d'information et de signalisation touristiques.
- Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui compte environ 600 membres, a élaboré une planification stratégique en concertation avec l'industrie touristique régionale pour la période 2014-2020.

- La région compte également sur un créneau d'excellence en tourisme d'aventure et en écotourisme, qui amène une professionnalisation du secteur et une structuration de l'offre, essentielles à l'essor de ce produit touristique.
 - Par exemple, la traversée sur glace du lac Saint-Jean à vélo constitue un événement original mettant en valeur le potentiel hivernal de la région.
- Bénéficiant d'un enneigement exceptionnel, le massif des Monts Valin et les sentiers de motoneige font du Saguenay–Lac-Saint-Jean une destination prisée en tourisme hivernal.
- Le Zoo sauvage de Saint-Félicien demeure un pilier de la stratégie touristique régionale.
- Les institutions du réseau muséal sont présentes au Lac-Saint-Jean et au Saguenay.
- La région dispose d'infrastructures récréotouristiques de qualité, notamment les parcs nationaux et la Véloroute des bleuets.
- Le tourisme autochtone exerce une grande attractivité et présente un potentiel de croissance intéressant.
- Le réseau des zecs et des pourvoiries met en valeur l'immense potentiel faunique de la région, tout en contribuant à l'offre en matière de tourisme d'aventure et d'écotourisme.

Défis de développement

- La consolidation, la structuration et l'organisation de l'offre touristique régionale.
- La réalisation d'une promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale.
- Le maintien et l'amélioration des infrastructures récréotouristiques existantes.

Question

Au regard des atouts, leviers et défis énoncés précédemment, les acteurs régionaux sont invités à réfléchir à la question suivante :

- Sommes-nous d'accord pour appuyer les principaux acteurs touristiques régionaux afin de concerter davantage les efforts de structuration et de mise en marché de la région?

6.1.3 FORÊT

La forêt présente toujours un potentiel majeur de développement économique, avec plus du tiers des emplois manufacturiers. Pour consolider ces derniers, la diversification est l'avenue privilégiée par les acteurs régionaux.

Constats sur les atouts et leviers

- Il existe un consensus régional sur la nécessité d'augmenter la possibilité forestière et d'élaborer une stratégie de production de bois qui tiendra compte des mesures de protection actuelles et à venir. Parmi les pistes évoquées, on retrouve l'intensification de la sylviculture, l'augmentation de la production des plants forestiers et l'optimisation des moyens de protection.
- La région dispose d'une capacité de production de plants forestiers, avec son réseau de pépinières.
- Plusieurs acteurs de l'industrie sont en réflexion pour mettre en place un outil financier en vue de soutenir l'innovation et le changement du modèle d'affaires de l'industrie.
- Les acteurs régionaux explorent de nouvelles filières, telles que les structures hybrides de bois, la biomasse forestière, le bois d'apparence, le biocharbon, la mise en valeur des feuillus et les produits forestiers non ligneux.
- La région dispose d'atouts pour la recherche avec l'UQAC, le Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale et le Centre de recherche sur la boréale. En matière de formation, la région peut compter sur les centres de formation professionnelle et les cégeps.
- L'association forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait la promotion de la culture forestière en tant qu'objet de fierté régionale et de l'utilisation du bois comme moyen pour lutter contre les gaz à effet de serre.

Défis de développement

- Le maintien et l'augmentation de la possibilité forestière.
- Le soutien aux initiatives de 2^e et de 3^e transformation.
- La disponibilité et la formation de la main-d'œuvre.
- L'optimisation des mesures de protection.
- Le soutien à la recherche.

Question

Au regard des atouts, leviers et défis énoncés précédemment, les acteurs régionaux sont invités à réfléchir à la question suivante :

- Sommes-nous d'accord pour appuyer la démarche amorcée par des intervenants de l'industrie concernant la création d'un fonds d'investissement visant à soutenir les projets innovants en 2^e et en 3^e transformation ?

6.1.4 ALUMINIUM

L'industrie de l'aluminium demeure un pilier important de la structure économique régionale. Malgré l'éloignement des marchés, de nombreux facteurs sont favorables à l'investissement dans les activités de production et de transformation de l'aluminium.

Constats sur les atouts et leviers

- Rio Tinto souhaite toujours réaliser des projets d'investissement dans la région, lorsque les conditions favorables seront en place.
- Des acteurs de la région ont exprimé leur volonté de dialoguer avec Rio Tinto et le gouvernement, afin de prolonger la durée de vie de l'usine Vaudreuil.
- La région dispose d'une vitrine technologique mondiale en matière de production primaire, avec le Centre technologique AP60.
- Le consensus régional sur l'importance de miser sur la transformation de l'aluminium demeure fort. Les activités du créneau d'excellence Transformation de l'aluminium, dont l'organisme hôte est la Société de la Vallée de l'aluminium (SVA), témoignent de cette volonté.
- La région accueille une masse critique de transformateurs, d'équipementiers et de fournisseurs spécialisés qui sont de plus en plus reconnus auprès de la clientèle internationale.
- Le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) joue un rôle clé pour assurer un maillage entre les établissements d'enseignement et les besoins des PME en matière de recherche appliquée.
- La qualification de la main-d'œuvre et l'expertise technologique des centres de recherche constituent des avantages comparatifs pour les alumineries, les entreprises de transformation et les équipementiers.

Défis de développement

- La prolongation des activités de l'usine Vaudreuil.
- La mise en place de conditions favorables aux projets de transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers.
- Le soutien aux activités de recherche et de développement.

Question

Au regard des atouts, leviers et défis énoncés précédemment, les acteurs régionaux sont invités à réfléchir à la question suivante :

- Sommes-nous d'accord pour mandater la Société de la Vallée de l'aluminium, en tant qu'organisme hôte du créneau Transformation de l'aluminium, afin de poursuivre la mise en place de conditions favorables aux projets de transformation en aluminium et à la croissance des équipementiers ?

6.2 DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS

Devant les mutations et les incertitudes auxquelles sont confrontés les secteurs traditionnels de son économie, la région doit déterminer de nouveaux piliers pour diversifier et assurer son développement. La mise en place de nouveaux secteurs moteurs de l'économie est un souhait énoncé depuis plusieurs décennies. Pour y parvenir, des efforts devront être consacrés pour stimuler l'innovation, la création et la mise en marché de nouveaux produits.

Un potentiel de diversification important

La relance du Plan Nord offre de nouvelles possibilités de développement. La région possède un accès stratégique au Nord. Elle peut donc s'inscrire comme un acteur majeur dans la chaîne logistique du Plan Nord.

Le potentiel minier de la région est réel. Le positionnement stratégique de la région pour le transport des ressources naturelles pourrait concrétiser des perspectives de transformation du minerai. La région pourrait se doter d'un nouveau pilier : les mines et métaux.

L'énergie communautaire constitue un modèle d'exploitation durable de nos richesses naturelles. De nouvelles filières énergétiques, dont la biomasse forestière, l'énergie éolienne, le gaz naturel liquéfié, la filière du biocharbon et l'énergie communautaire, sont à prioriser.

Le port de Saguenay est le port en eau profonde situé le plus près de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Chibougamau-Chapais et du centre nord du Québec. Ses installations portuaires possèdent le potentiel de devenir une des portes d'entrée du Nord, à proximité de la voie maritime du Saint-Laurent.

Les technologies de l'information et des communications permettent aux entreprises d'être plus performantes et d'élargir leur marché par le commerce électronique. La région se démarque par la présence de plusieurs créateurs et créatrices qui ont le potentiel de se démarquer sur le marché du numérique. C'est notamment le cas en cinéma et en arts numériques.

La région dispose de tous les atouts pour implanter une concentration d'entreprises, dans le domaine de la fourrure boréale, qui mettrait à profit cette ressource sur des bases durables et en partenariat avec les Premières Nations.

Le Centre d'excellence sur les drones (CED) d'Alma travaille, depuis plusieurs années, à faire reconnaître l'expertise drone de la région.

En raison de ses atouts (terres rares, aluminium, mine de lithium, etc.), la région devrait miser sur l'électrification des transports et les diverses innovations vertes qui en découlent.

6.2.1 MINES ET MÉTAUX

Le potentiel minier de la région est bien réel. La majorité d'acteurs partage la vision voulant que le développement minier doive s'accompagner d'activités de valorisation ou de transformation des minerais, dans la mesure où elles seraient économiquement viables.

Constats sur les atouts et leviers

- La région dispose d'un accès stratégique au Nord, grâce à son réseau ferroviaire, à ses chemins multiusages et à son port en eau profonde, qui la positionnent avantageusement dans la chaîne de transport des projets miniers.
- La région est dotée d'un bassin important d'entreprises de services spécialisés, d'équipementiers et de génie-conseil.
- Plusieurs organisations, dont le Consortium en recherche minérale (CONSOREM), la Table régionale de concertation minière et l'UQAC, travaillent à l'acquisition de connaissances sur le potentiel minier régional.
- Quelques projets considérables sont en cours d'élaboration tels Arianne Phosphate et Métaux BlackRock. Le projet Crevier pourrait aussi offrir des perspectives intéressantes.
- Les acteurs régionaux partagent la préoccupation d'assurer un développement minier durable, c'est-à-dire qui veillera à minimiser l'empreinte environnementale et à optimiser l'utilisation des substances résiduelles.
- Plusieurs occasions de développement de la filière sont à l'étude, dont la valorisation des résidus miniers et des concentrés de minerai ainsi que la production d'engrais chimiques et de collecteurs.

Défis de développement

- L'accompagnement des promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet.
- Le positionnement de la région en tant que fournisseur de produits et services.
- La valorisation ou la transformation des produits miniers dans la région.
- L'acquisition de connaissances.

Question

Au regard des atouts, leviers et défis énoncés précédemment, les acteurs régionaux sont invités à réfléchir à la question suivante :

- Sommes-nous d'accord pour mettre en place un groupe de travail sur l'optimisation des retombées de l'exploitation minière ?

6.2.2 NUMÉRIQUE

L'enjeu du numérique et des nouvelles technologies renvoie à l'esprit d'innovation des entrepreneures et entrepreneurs, qu'ils se situent dans les très petites entreprises innovantes (*start-up*), dans les PME ou même au sein des grandes entreprises. Les établissements d'enseignement participent à l'intégration des nouvelles technologies.

Le numérique contribue à renforcer la productivité et l'élargissement des perspectives de marché, notamment grâce au commerce électronique.

Constats sur les atouts et leviers

- Grâce au numérique, la distance n'est plus un facteur aussi prépondérant au développement et à la croissance des PME.
- Afin de soutenir l'émergence d'une culture entrepreneuriale basée sur des PME de nouvelles technologies, plusieurs acteurs conviennent de l'importance de faciliter l'intégration des technologies numériques.
- Pour favoriser le maillage entre les créateurs et les gens d'affaires, plusieurs initiatives sont envisagées, telles que stimuler la création par la mise en réseau des entrepreneurs, des chercheurs universitaires et des créateurs ou encore la création d'espaces de travail collaboratif consacrés à l'innovation.
- La région dispose des atouts pour devenir un lieu d'excellence en cinéma et en arts numériques, notamment pour le court métrage. Le festival Regard sur le court métrage est le plus gros événement canadien consacré au court métrage.
- La qualité de vie et le milieu attrayant positionnent avantageusement la région pour attirer des créateurs et créatrices du numérique et des adeptes du télétravail.
- Les établissements d'enseignement ont acquis une expertise en technologies numériques, qu'on pense au Centre de géomatique du cégep de Chicoutimi, aux installations du programme art et technologie des médias du cégep de Jonquière ou au baccalauréat interdisciplinaire en arts de l'UQAC, ce dernier formant de nouveaux cinéastes.
- En matière d'infrastructures, la région possède une localisation stratégique pour desservir le territoire nordique en services de télécommunication.

Défis de développement

- L'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises.
- L'essor de l'industrie du cinéma court métrage et de la créativité numérique.

Question

Au regard des atouts, leviers et défis énoncés précédemment, les acteurs régionaux sont invités à réfléchir à la question suivante :

- Sommes-nous d'accord pour mettre en place un groupe de travail piloté par les chambres de commerce en collaboration avec les établissements d'enseignement pour accompagner les entreprises dans l'appropriation des technologies numériques ?

6.3 RENFORCER LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Le développement économique d'un territoire dépend de multiples facteurs. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose de nombreux atouts contribuant à créer un environnement favorable à la vitalité économique. Le dernier enjeu soulevé au Sommet est donc celui du maintien et du renforcement des conditions propices au développement économique.

Nos conditions de succès

Disposer d'infrastructures de transport modernes et efficaces est un facteur clé du développement. Le réseau routier, le réseau ferroviaire et les infrastructures maritimes ont chacun leurs défis.

Dans le contexte où l'économie régionale doit s'appuyer sur de nouveaux piliers, le développement de l'entrepreneuriat devient essentiel. L'accompagnement des PME est crucial à toutes les phases de leur croissance.

L'innovation, la recherche et le développement sont des composantes essentielles à la santé économique de la région. Les activités d'enseignement et les travaux de recherche appliquée constituent des leviers qui stimulent l'innovation. La compétitivité des entreprises est liée à leur capacité d'innovation.

Sur le plan de l'énergie, la région dispose d'un potentiel hydroélectrique important, qui constitue une source d'énergie verte et propre. L'accessibilité et la distribution du gaz naturel sur le territoire seraient un autre atout à développer.

La couverture du réseau cellulaire et d'Internet haute vitesse pourrait être améliorée sur le territoire régional. Il s'agit d'une priorité de développement pour les municipalités concernées.

Les bonnes relations avec les Autochtones sont un autre élément favorisant le développement économique. La Première Nation des Pékouakamiulnuatsh désire être vue comme un partenaire du développement régional.

La persévérance scolaire, l'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises ainsi que les initiatives visant à accroître l'employabilité sont des conditions préalables au développement des communautés.

Un milieu de vie attrayant permet d'attirer et de retenir la main-d'œuvre. La région dispose d'une offre culturelle de qualité et diversifiée, de soins de santé et de services sociaux répartis sur l'ensemble du territoire et d'un réseau d'établissements d'enseignement professionnel et supérieur.

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean a la chance d'être riche en ressources naturelles. Fort de cet atout, il y a lieu de viser la maximisation des retombées liées à l'extraction ainsi qu'à la transformation de ces ressources.

Dans le contexte des changements actuels à la gouvernance de proximité, il importe de préserver la mobilisation des acteurs en faveur du développement régional et local.

La mise en valeur des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la récupération, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles sont des champs d'activités prometteurs de perspectives de développement durable.

6.3.1 TRANSPORT

Disposer d'infrastructures de transport modernes et efficaces est une condition de succès. L'importance du réseau routier, du réseau ferroviaire et des infrastructures maritimes a été évoquée.

Constats sur les atouts et leviers

- La situation géographique, le réseau ferroviaire et le port en eau profonde positionnent avantageusement la région dans le développement du Nord.
- La route 175 à quatre voies divisées, la route 155 ainsi que la route 167 permettent une connexion efficace entre la région, le Nord et les grands centres.
- Le vaste réseau de chemins multiusages offre un accès en profondeur, sur le territoire public de la région.
- La région est en bonne position pour devenir un carrefour du réseau de transport et de distribution des minerais provenant des territoires nordiques.
- Les installations portuaires permettent l'implantation de nouvelles activités industrielles.
- En raison de ses atouts (terres rares pour la production de piles, aluminium, hydroélectricité), la région pourrait se positionner avantageusement dans une stratégie d'électrification des transports.

Défis de développement

- La pérennité des chemins multiusages.
- La maximisation du potentiel ferroviaire.
- L'optimisation des installations portuaires.

Question

Au regard des atouts, leviers et défis énoncés précédemment, les acteurs régionaux sont invités à réfléchir à la question suivante :

- Sommes-nous d'accord pour former une table de concertation sur la logistique, l'inter-modalité et l'accessibilité du réseau de transport ferroviaire des marchandises ?

6.3.2 ENTREPRENEURIAT

La région doit miser sur les PME afin de soutenir l'essor d'un nouveau modèle de développement économique plus diversifié, basé sur l'innovation et la créativité des entrepreneurs et des entrepreneures.

Le milieu d'affaires considère que le soutien aux PME pourrait être renforcé et se traduire par un accompagnement plus personnalisé.

Constats sur les atouts et leviers

- Plusieurs organismes régionaux travaillent à la promotion d'une culture entrepreneuriale, dont la Table d'action en entrepreneuriat et le CEE-UQAC. Les gens d'affaires désirent contribuer de manière plus active à l'essor d'une culture entrepreneuriale.
- Dans le contexte où un nombre considérable de dirigeants et de dirigeantes de PME partent à la retraite, la planification du transfert de leur entreprise est un élément clé dans la réussite favorisant le maintien du dynamisme économique régional. En outre, l'entrepreneuriat féminin est un atout pour combler le déficit entrepreneurial.
- Le milieu d'affaires a exprimé la volonté de se concerter autour d'une vision de l'entrepreneuriat qui touche l'ensemble des phases de vie d'une entreprise : création, croissance, transfert et relève.
- Les entreprises manufacturières partagent un consensus sur les moyens pour créer davantage de richesse et diversifier le tissu économique, notamment en facilitant l'accès au capital de risque.
- La présence d'un grand nombre d'entreprises qui se spécialisent en tant qu'équipementiers ou fournisseurs est une force.

Défis de développement

- La promotion de la culture entrepreneuriale.
- La relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise.
- La diffusion d'outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des PME.

Question

Au regard des atouts, leviers et défis énoncés précédemment, les acteurs régionaux sont invités à réfléchir à la question suivante :

- Sommes-nous d'accord qu'il est nécessaire de se doter de priorités régionales pour stimuler l'entrepreneuriat ?

6.3.3 COLLABORATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

La conclusion d'un traité afin de clarifier les modalités d'exercice des droits ancestraux est toujours une priorité pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Parallèlement aux négociations, il est souhaité d'encourager les rapprochements entre les Innus et la communauté régionale.

Constats sur les atouts et leviers

- Le renforcement des relations harmonieuses avec les communautés autochtones présentes sur le territoire favorise la mise en place de partenariats d'affaires bénéfiques pour tous et toutes.
- Les Pekuakamiulnuatsh sont une partie prenante du développement régional et des partenaires dans de nombreux projets, dont l'énergie communautaire, le tourisme, la valorisation de la fourrure et la mise en valeur du territoire.
- Les Pekuakamiulnuatsh sont désireux d'assurer un développement socioéconomique positif en recherchant la meilleure implication possible de leur communauté dans les projets de développement.
- Les Innus préconisent la mise en place d'un cadre intérimaire pour la conclusion d'ententes de répercussions et d'avantages visant à faciliter l'essor des projets de développement sur le territoire ancestral innu (Nitassinan).

Défis de développement

- L'absence d'un texte de traité crée de l'incertitude qui nuit au développement du plein potentiel de la communauté innue.
- Il est nécessaire de mettre en place un processus clair qui ne sera pas vulnérable à la désinformation quant aux droits des Premières Nations.
- La ratification du texte de traité pourrait prendre de trois à cinq ans.

Question

Au regard des atouts, leviers et défis énoncés précédemment, les acteurs régionaux sont invités à réfléchir à la question suivante :

- Sommes-nous favorables à la mise en place de mesures de développement socioéconomique visant à appuyer les projets de partenariats entre les Innus et les autres acteurs régionaux ?



7. LE DÉROULEMENT

7.1 L'ANIMATION

Les séances de travail se dérouleront sous la présidence du premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard.

Pour sa part, l'animateur de la journée, M. Michel Desmeules, se chargera d'assurer le respect des temps de parole et du bon déroulement des échanges.

7.2 LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

La journée est divisée en cinq blocs de discussions.

SÉANCE DE TRAVAIL		Durée (minutes)
Bloc 1	Consolider et accroître les secteurs structurants – volets AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE et TOURISME	70
Bloc 2	Consolider et accroître les secteurs structurants – volet FORÊT	95
Bloc 3	Consolider et accroître les secteurs structurants – volet ALUMINIUM	90
Bloc 4	Développer de nouveaux piliers – volets MINES ET MÉTAUX et NUMÉRIQUE	60
Bloc 5	Renforcer les conditions de succès – volets TRANSPORT, ENTREPRENEURIAT et COLLABORATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS	90

Pour chaque bloc, quelque 28 personnes siégeront à la table de délibérations, dont :

- le premier ministre,
- des ministres du gouvernement du Québec,
- des élus et élues régionaux,
- des acteurs économiques régionaux.

La composition de chacune des tables varie en fonction des thématiques abordées. Ainsi, une nouvelle table ronde sera formée à chaque séance de travail. Seuls les participantes et participants invités seront autorisés à siéger à la table de discussion. Ces gens seront informés, au préalable, des thèmes pour lesquels ils seront appelés à siéger.

Les intervenants et intervenantes aux tables pourront être accompagnés de personnes-ressources, qu'ils auront préalablement désignées. Celles-ci seront assises en retrait des travaux.

Des observatrices et observateurs invités prendront place dans des sections prévues à cette fin, en périphérie de la salle des délibérations.

Les changements à la table des délibérations ont lieu avant le début de chaque séance de travail. Les personnes participantes seront priées de respecter l'horaire afin de faciliter la transition entre les blocs de discussions. Il n'y a pas de changements de participants ou participantes dans une même séance de travail.

Toutes les séances de travail seront ouvertes à la presse.

7.3 LA GESTION DU TEMPS DE PAROLE

Le temps alloué pour chaque intervention est d'un maximum de deux minutes.

L'attribution du droit de parole est effectuée à l'aide d'un système informatisé. La personne participante qui souhaite intervenir doit actionner un bouton prévu à cet effet, sur le microphone. Son nom sera alors automatiquement affiché sur un moniteur devant l'animateur, dans l'ordre des demandes reçues.

L'animateur accordera les droits de parole selon la liste affichée devant lui, jusqu'à concurrence du temps accordé à chaque séance de travail. Si le temps le permet, une personne participante peut intervenir plus d'une fois durant une séance de travail, mais ce, seulement lorsque chaque personne aura utilisé son droit de parole.

Le premier ministre aura un droit de parole en tout temps.

Un système à voyants lumineux, vert, jaune et rouge est utilisé pour indiquer au participant ou à la participante le temps écoulé.

Le voyant vert est activé au début d'une intervention.

- Il passe au voyant jaune lorsqu'il reste trente secondes à l'intervention.
- Le signal rouge prévient l'intervenant ou l'intervenante lorsqu'il lui reste cinq secondes. L'animateur l'invite alors à conclure.
- À la fin du temps alloué, la lumière rouge s'éteint. L'animateur indique à la personne que son temps est écoulé.

L'animateur sera autorisé à interrompre une intervention qui se prolonge indûment.

Les autres règles relatives à la gestion du temps de parole seront précisées aux participants et participantes, à l'ouverture des travaux.



8. LA LOGISTIQUE

8.1 L'INSCRIPTION AU SOMMET

Le Sommet se tiendra le 18 juin 2015, de 8 h 30 à 17 h 30.

Cet événement est sur invitation. Tous les organismes ou toutes les personnes ayant reçu une invitation doivent confirmer leur présence au personnel du **Bureau de projet** du Sommet, avant la tenue de l'événement.

Bureau de projet du Sommet économique régional :

227, rue Racine Est, bureau RC.03

Chicoutimi (Québec) G7H 7B4

Téléphone : 418 698-3523

Télécopieur : 418 698-3526

Courriel : sommeteconomiqueregional2015@mamot.gouv.qc.ca

8.2 L'ENREGISTREMENT

Toutes les personnes invitées au Sommet doivent inscrire leur nom dans le registre à la table d'accueil, sur les lieux mêmes du Sommet, le matin du 18 juin.

L'enregistrement se fera à compter de 7 h 30.

8.3 L'HÉBERGEMENT

Chaque personne assumera ses frais d'hébergement et de séjour, le cas échéant.

8.4 LES REPAS

Un repas sera servi aux personnes participantes, sur place, le midi du 18 juin.

Des pauses-café seront prévues en avant-midi et en après-midi du 18 juin.

8.5 ÉCORESPONSABILITÉ

Des efforts seront consacrés à faire du Sommet un événement écoresponsable.

Les participants sont invités à collaborer afin que l'on puisse réduire au minimum l'empreinte environnementale de l'événement.



9. LES MÉDIAS

9.1 LA SALLE RÉSERVÉE AUX MÉDIAS

Les médias disposeront d'une salle réservée. Seuls les représentants et représentantes des médias dûment accrédités auront accès à cette salle. Les personnes désireuses d'être accréditées devront fournir leurs coordonnées à M^{me} Audrey Garon, responsable des relations médias, soit par téléphone au 418 691-2015, poste 3230, ou par courriel à audrey.garon@mamot.gouv.qc.ca.

Une section de la salle des délibérations sera réservée aux médias, au cours des séances de travail.

Un accueil réservé aux médias sera prévu toute la journée. Une feuille technique leur sera remise lors de leur enregistrement.

9.2 LA CIRCULATION DES JOURNALISTES ET DE L'INFORMATION

Au début des séances de travail, les médias pourront circuler dans la salle des délibérations pour prendre des photos. Ils seront invités, par la suite, à regagner les endroits qui leur sont réservés.

